

► Annexe I

Déclaration liminaire du Directeur général du BIT à la 356^e session du Conseil d'administration (lundi 23 mars 2026)

Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Madame la Vice-présidente travailleuse,
Monsieur le Vice-président employeur,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur, comme toujours, de vous accueillir à cette 356^e session du Conseil d'administration.

Nous nous réunissons à un moment où un climat de profonde incertitude règne à travers le monde.

Le conflit au Moyen-Orient a des répercussions sur le monde du travail dans son ensemble. Il perturbe l'activité économique et les moyens de subsistance dans les pays concernés, au détriment des travailleurs et des entreprises, notamment des travailleurs migrants, des gens de mer et de leurs familles. Nous sommes solidaires de toutes celles et de tous ceux qui sont touchés, directement ou indirectement.

Eu égard au devoir de protection qui nous incombe dans la région, nous collaborons très étroitement avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies afin de mettre en place les procédures nécessaires et, pour le moment, les activités se poursuivent normalement.

Plus tôt cette année, nous avons publié notre rapport *Tendances sociales et de l'emploi 2026*. Selon les projections qui y sont présentées, le chômage devrait toucher 186 millions de personnes dans le monde en 2026 – soit un niveau similaire à celui de 2025. Le déficit d'emplois mondial, que nous mesurons depuis plusieurs années et qui correspond au nombre de personnes qui veulent travailler mais qui ne trouvent pas d'emploi, est estimé à 408 millions.

Environ 2,1 milliards de travailleurs dans le monde occupent toujours un emploi informel et ne bénéficient pas de mesures garantissant adéquatement leur protection ou leur sécurité.

Le chômage des jeunes est toujours aussi élevé dans de nombreuses régions, tandis que des millions de jeunes sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation. Les femmes continuent de se heurter à des obstacles à l'emploi et à la discrimination sur les marchés du travail. Dans nombre de pays, la croissance des salaires réels ne suit pas le rythme de l'inflation, ce qui affaiblit le pouvoir d'achat et renforce l'insécurité.

La croissance économique mondiale, qui, selon les projections, devrait s'établir à environ 3 pour cent, est insuffisante pour générer les emplois de qualité auxquels nos sociétés aspirent.

En résumé, même si les marchés du travail du monde entier ont fait preuve de résilience au cours de l'année écoulée, l'avenir reste fragile et la situation pourrait se détériorer si les conflits et l'instabilité se prolongent à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, nous devons également faire face à un défi interne: faire en sorte que l'OIT puisse continuer de s'acquitter efficacement de son mandat dans un environnement marqué par des contraintes financières croissantes et le processus de réforme ONU80.

Les propositions de réforme que vous allez être appelés à examiner définissent une **vision stratégique pour l'Organisation qui s'articule autour de trois piliers**.

Premièrement, recentrer nos efforts sur le mandat principal de l'OIT grâce à une définition très claire des priorités.

Deuxièmement, renforcer nos capacités dans les régions – pour nous rapprocher de nos mandants – tout en maintenant l'expertise essentielle au siège.

Et troisièmement, améliorer l'efficacité en rationalisant les processus opérationnels et en réduisant la fragmentation.

Ces réformes s'appuient sur les atouts spécifiques de l'OIT:

- notre mandat normatif et l'autorité de notre système de contrôle;
- nos conseils stratégiques fondés sur des données factuelles et la coopération technique autour des quatre piliers de l'Agenda du travail décent.

Les effets cumulés de toutes ces mesures devraient générer des gains d'efficacité d'environ 12,5 pour cent d'ici à 2028-29.

Je veux le dire clairement: cette réforme ne signifie pas que nous renonçons à nos ambitions. Elle vise à faire en sorte que l'OIT reste forte, utile et efficace à l'heure où le monde du travail évolue rapidement.

Plusieurs des principales priorités de l'Organisation pourraient bénéficier d'investissements ciblés. Je pense notamment à notre action en faveur des principes et droits fondamentaux au travail – et nous savons que la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé a pâti des coupes budgétaires qui ont touché certaines de nos activités de coopération pour le développement –, à notre capacité d'aider les mandants dans les régions, à notre capacité d'analyser les nouvelles tendances – en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle – et à nos partenariats avec les institutions financières internationales.

En novembre 2026, le Conseil d'administration examinera mes propositions de programme et de budget pour l'exercice biennal 2028-29. Le programme de la réforme de l'OIT ne devrait pas préjuger de ces discussions.

Néanmoins, il pourrait être important d'envisager la possibilité d'utiliser une partie, voire l'intégralité, des 12,5 pour cent de gains d'efficacité réalisés pour renforcer l'expertise de l'OIT.

La réforme progresse suivant les axes de travail qui ont été fixés. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, parmi lesquelles la rationalisation de la structure du siège, une utilisation plus efficace des espaces de bureaux et la suppression de postes à la faveur des résiliations d'engagement par consentement mutuel et du jeu naturel des départs.

Dans le même temps, force est de reconnaître que notre situation financière est incertaine. C'est pourquoi nous présentons également un **plan d'intervention** que nous pourrions mettre en œuvre dans l'éventualité d'un déficit de recettes qui pourrait aller jusqu'à 20 pour cent. Si un tel scénario se produisait, il imposerait à l'Organisation une forte contraction qui aurait des répercussions négatives sur sa capacité d'aider ses mandants.

D'ici à novembre 2026, il nous faudra peut-être aussi étudier des moyens d'assurer la viabilité financière de l'Organisation à long terme, y compris la création éventuelle d'un fonds automatiquement renouvelable pour faire face aux aléas financiers.

Je veux souligner que cette réforme sera menée en toute transparence et en consultation étroite avec les mandants.

Cette réforme ne sera couronnée de succès que si elle est comprise, débattue et construite par nos mandants tripartites et dans le cadre du dialogue social au sein du Bureau.

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons récemment conclu un **protocole d'accord avec le Syndicat du personnel** au sujet de la réforme, qui définit, sur la base d'une compréhension commune, les questions appelant des informations, des consultations et des négociations.

In fine, le succès de cette réforme dépendra du personnel du BIT. C'est pourquoi je tiens à le remercier sincèrement de son dévouement, de son professionnalisme et de son engagement pendant cette période d'incertitude et de changement.

La nouvelle **stratégie en matière de ressources humaines**, qui sera présentée au Conseil d'administration à cette session, donne des orientations sur la gestion du changement en période d'incertitude, tout en renforçant l'inclusion et en élargissant les opportunités pour toutes et tous.

Malgré une incertitude croissante et des contraintes financières, l'OIT continue de répondre aux attentes de ses mandants.

Le Rapport sur l'exécution du programme pour 2024-25 qui vous est soumis, témoigne de notre engagement commun à promouvoir le travail décent et la justice sociale dans le monde.

Au total, l'OIT a contribué à la réalisation de 1 196 résultats au niveau des pays au cours du biennium, dans le cadre des huit résultats stratégiques – soit 5 pour cent de plus que l'objectif fixé dans le programme et budget.

Je tiens à remercier chaleureusement nos partenaires de la coopération pour le développement. Leur soutien constant a été déterminant pour atteindre ces résultats.

La **stratégie en matière de coopération pour le développement**, également soumise à votre examen, trace la voie pour renforcer la capacité de l'OIT à remplir son mandat fondamental et à le faire avec l'appui continu de nos partenaires.

Enfin, la sixième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, tenue le mois dernier à Marrakech, a une fois encore démontré la force du tripartisme en action. L'adoption du Cadre d'action global a réaffirmé la détermination de la communauté internationale à accélérer les progrès vers l'élimination complète du travail des enfants.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Depuis plus d'un siècle, l'OIT a traversé de nombreuses crises.

À chaque fois, l'Organisation a su s'imposer en restant fidèle à ses valeurs fondatrices, en s'appuyant sur la force du dialogue tripartite, même dans les moments les plus difficiles, et en gardant le sens du pragmatisme.

Le monde ne retiendra pas nos procédures. Il se souviendra de notre capacité à faire vivre le dialogue, surtout au moment où il comptait le plus.

Il se souviendra de ce que nous aurons démontré: que la justice sociale n'est pas un idéal du passé mais une exigence pour l'avenir du monde du travail.

Et il se souviendra enfin si nous avons su prouver que le multilatéralisme peut encore protéger les personnes là où cela compte le plus: dans leur travail, dans leurs entreprises, et dans leur vie quotidienne.

L'avenir du travail sera façonné par des forces que nous ne maîtrisons pas toujours.

Mais le fait que cet avenir soit juste, stable et humain dépendra des choix que nous ferons.

Je souhaite que ce Conseil d'administration soit à la hauteur de cette responsabilité.

Merci beaucoup Madame la Présidente.